



## Bulletin Trimestriel – décembre 2013

### Permanences académiques PEGC

#### Les mardis et mercredis matins

SNUipp Acad Rennes

2, rue Général Dubail

56100 LORIENT

Tél : 02 97 21 03 41

snu56@snuipp.fr

marieodile.marchal@neuf.fr

Concernant la réforme de l'éducation, les enseignants ont le sentiment qu'ils ont en main le même jeu de cartes que le ministère mais qu'ils n'ont pas les mêmes règles du jeu. Aux uns, la prise en compte de tous les élèves, à l'autre une politique d'austérité.

A la sortie des résultats Pisa, Vincent Peillon a déclaré que « l'échec scolaire représentait un double enjeu de compétitivité économique et de cohésion sociale » et que « tout le système était à revoir ».

Si, une ébauche de moyens donnés en Education Prioritaire en collège paraît une mesure adéquate, il devra rétablir la carte scolaire et diminuer les effectifs par classe, pour démontrer sa volonté de réduire les inégalités.

Chacun d'entre nous, enseignants, sait que le métier nécessite de nombreux chantiers, à commencer par de nouvelles pratiques pédagogiques. En étroite collaboration avec la recherche de l'Éducation, elles devront être indissociables d'une formation initiale et continue qualitativement et quantitativement riche.

« Cesser de croire que la réussite des uns se fait nécessairement au prix de l'échec des autres. » a aussi déclaré V. Peillon.

Les politiques éducatives mises en œuvre jusque-là ont pourtant fait la part belle à ce leitmotiv. La réforme des statuts des enseignants à moyen constant de l'actuel ministre n'est pas prête à lui tordre le cou.

Ceux qui font l'Éducation sont les enseignants.

Prenons la parole, reprenons la main sur notre métier, sur notre avenir pour une École accueillante.

**Rejoignez les adhérents du SNUipp-FSU pour donner plus de force et des sens aux débats et à l'action syndicale.**

### **Sommaire :**

- P1 Edito
- P2 et 3  
Projet Statut enseignants
- P4 Etats des lieux PEGC
- P5 Actualités

### **Mouvement inter-académique 2014**

Si vous participez à ce mouvement inter académique, **pen-  
sez à nous en informer.** Nous pouvons vous aider dans vos démarches et vous renseigner notamment sur les capacités d'accueil des académies demandées.

**Bonnes vacances et joyeuses fêtes!**

Odile Marchal

Secrétaire académique SNUipp Rennes



SE SYNDIQUER ?

**UNE VRAIE  
BONNE IDÉE!**

## Discussions sur les métiers. 2d degré

Les discussions sur les métiers et les parcours professionnels, ouvertes le 18 novembre par le ministère, entrent dans leur phase finale. Le GT « enseignants du second degré », consacré à nos missions et à nos obligations réglementaires de services, s'est terminé le 2 décembre.

Le ministère est actuellement en phase d'écriture du décret qui devrait paraître en janvier ou février.

Ce décret va annuler celui de 50 et redessiner le cadre réglementaire de nos missions, à budget constant, en les scindant en trois types de mission : une mission d'enseignement, des missions liées à l'activité d'enseignement, des missions complémentaires.

### 4 grands axes se dégagent du projet de V. Peillon:

- ◆ Des indemnités spécifiques remplacent quasiment toutes les décharges.
- ◆ Les heures de première chaire disparaissent, prises en compte dans les pondérations d'heures (quel que soit le nombre d'élèves).
- ◆ Instauration d'heures pondérées en réseau d'éducation prioritaire, pour permettre de dégager des temps de concertation, de travail en équipes, de suivi d'élèves.
- ◆ Instauration de missions complémentaires donnant lieu à des lettres de mission, qui sont soit rémunérées sous forme d'indemnités, soit sujettes à décharges si la tâche de travail est lourde.
  - au niveau établissement, proposées par le Conseil Pédagogique (qui n'est pas élu !) et arrêtées par le CE après présentation au CA puis entérinées par le recteur.  
(Vigilance sur le Conseil Pédagogique)
  - au niveau académique, sous la responsabilité du recteur.

Indemnités spécifiques		
	Actuellement décharges	Projet Peillon
Labo	-1 h par prof	Indemnité s'il n'y a pas d'agent de laboratoire
Hist-Géo / EPS/ Techno	- 0,5 à - 1 h	Supprimée sans aucune indemnité
Effectif pléthorique	- 1 h (si plus de 8 h devant classes entre 36 et 40 élèves )	En lycée : Indemnité de 1 500 €, si plus de 6h devant plus de 36 élèves En CPGE/ Indemnité de 3 000 €, si plus de 4h devant plus de 36 élèves
Effectif faible	+ 1 h	supprimée
Compléments de service	- 1 h si en commune non limitrophe	- 1 h <b>même en commune limitrophe (à confirmer dans le décret)</b>



LE SNUIPP-FSU : UN SYNDICAT

POUR LES PERSONNELS

Un syndicat qui écoute et qui revendique

## Discussions sur les métiers. 2d degré

Pondérations		
	Actuellement	Projet Peillon
<b>CPGE</b>	1,5 h + 1 h première chaire	1,5 h (quel que soit le nombre d'élèves)
<b>BTS</b>	1,25 h + 1h première chaire	1,25 h (quel que soit le nombre d'élèves)
<b>LGT (cycle terminal hors EPS)</b>	+1 h première chaire (si plus de 6 h en 1 <sup>ère</sup> - Tale- Post-Bacs)	1,1 h dans la limite d'une heure (quel que soit le nombre d'élèves)
<b>Education prioritaire</b>		1,1 h. Un enseignant, ayant un service de 8 h en collège d'éducation prioritaire, fera ainsi 16,5 h devant élèves et aura 0,15 HS ( $16,5 \times 1,1 = 18,5$ ).

Missions complémentaires	
Etablissement	Académique
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ PP (ISOE)</li> <li>◆ Coordonnateur discipline, cycle ou niveau d'enseignement</li> <li>◆ Référent (culture, Tice, décrochage..)</li> <li>◆ Autre mission proposée par le Conseil pédagogique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Tutorat pour stagiaires (indemnité)</li> <li>◆ Formateurs académiques (décharge)</li> <li>◆ Conseillers pédagogiques (décharge)</li> <li>◆ Autres</li> </ul>

Si certaines avancées par rapport au texte initial (dont, de nombreuses, suite aux interventions de la FSU) sont satisfaisantes pour certains collègues, pour autant :

- **Le collège est le grand oublié de ce projet** de réforme des obligations réglementaires de service, alors que depuis 1999 les taux d'encadrement se sont dégradés, les effectifs sont en hausse, les conditions de travail plus difficiles. Aucune mesure positive ne concerne l'ensemble des personnels y exerçant mais seul un développement de l'indemnitaire pour quelques uns est proposé. Les personnels qui exercent en éducation prioritaire auront un gain limité, dans la mesure où la nouvelle carte de l'éducation prioritaire sera moins étendue que l'actuelle. La FSU revendique une réduction des maxima de service de tous les personnels et l'intégration dans ces maxima d'heures de concertation dont l'organisation serait laissée à l'appréciation des personnels et qui permettrait un réel travail en équipe.

- **Le projet ne prend aucunement en compte les demandes répétées des enseignants** quant à la diminution de leur temps de travail, comme de leurs charges de travail. Il répond mal à l'exigence d'une revalorisation salariale. Les indemnités ne sont pas prises en compte pour la retraite.

- **La politique du moyen constant** accentue les frustrations de tous et tente d'exacerber les oppositions entre les personnels.

**Les enseignants du 2d degré doivent, avec les syndicats de la FSU, réagir pour que soient prises en compte toutes leurs revendications sur le métier d'enseignant.**

# PEGC, état des lieux dans l'Académie de Rennes

(Source SNUipp Rennes)

**Nous ne sommes plus que  
106 PEGC en activité  
dans l'académie de Rennes.  
Nous devons toujours défendre nos droits.**

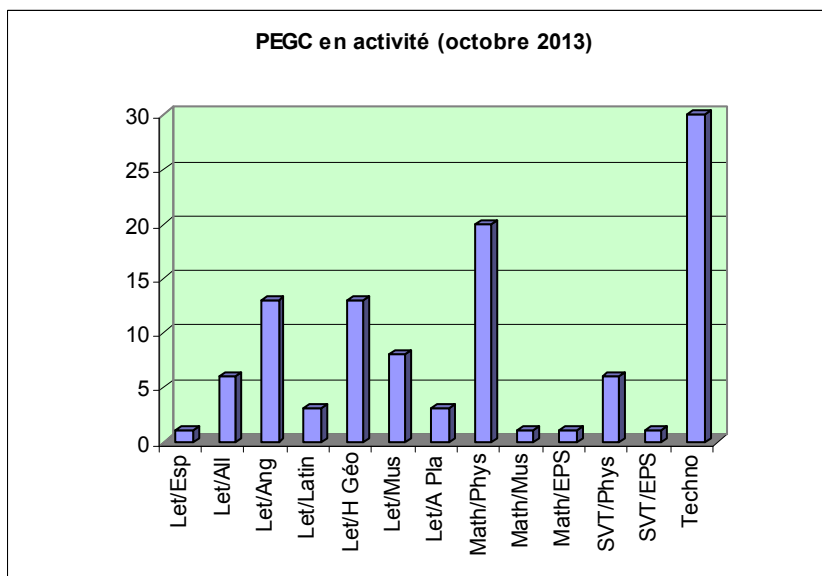
Grade	Octobre 2013	Octobre 2012	Octobre 2011
Hors Classe	7 (6,6 %)	12 (9,1 %)	21 (13,8 %)
Classe Exceptionnelle	99	120	131
<b>Total PEGC</b>	<b>106</b>	<b>132</b>	<b>152</b>

Répartition par grade

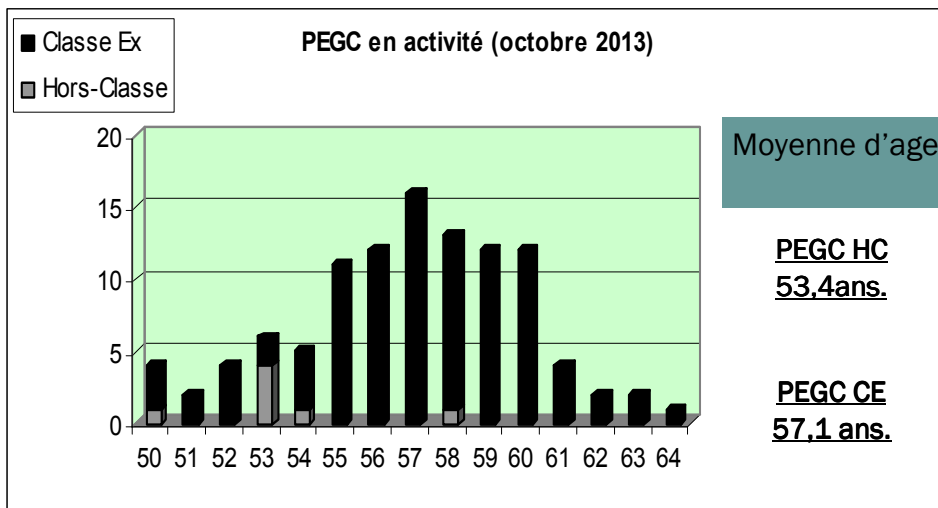
PEGC Hors Classe	
Echelon	oct-13
4	2
5	1
6	4
<b>Total</b>	<b>7</b>

PEGC Classe EX	
Echelon	oct-13
1	4
2	15
3	38
4	40
5	2
<b>Total</b>	<b>99</b>

## Répartition par discipline



## PYRAMIDES des AGES



### Se syndiquer,

### C'est agir,

- ◆ Pour ne pas rester seuls face aux textes de loi, aux hiérarchies administratives et pédagogiques,
- ◆ Pour s'informer, demander un conseil, une aide, un accompagnement,
- ◆ Pour recevoir les publications adressées aux PEGC,
- ◆ Pour être partie prenante du combat collectif pour l'école et ses valeurs,

**Rejoignez le SNUipp !**

## Éducatif

### Réforme des langues vivantes dans l'académie de Rennes.

Négligeant totalement les processus de concertation, le Recteur de l'académie de Rennes a annoncé le projet d'instauration d'une seconde langue vivante dès la 5<sup>ème</sup> par voie de presse.

La FSU a immédiatement réagi et un groupe de travail s'est tenu le 5 décembre.

Elle a dénoncé la précipitation des arbitrages qui engagent pour des années la politique des langues vivantes dans l'académie et exigé qu'aucune décision (fin des bilangues, LV2 en 5<sup>ème</sup>, réduction des heures de langues) ne soit prise tant que la concertation avec tous les partenaires, ainsi qu'un bilan de l'actuelle carte des langues n'aient été correctement menés.

Le Recteur a fait savoir qu'il entendait poursuivre la concertation, mais reste très déterminé à mener sa réforme en collège pour la rentrée 2014.

La FSU reste très vigilante et déterminée à réagir selon les réponses apportées.



### Calendrier scolaire

Le SNUipp-FSU a voté contre le projet de calendrier scolaire des trois années à venir soumis à l'avis des membres du Conseil Supérieur de l'Education. L'équilibre 7 semaines de classe / 2 semaines de vacances érigé par le ministère comme un principe n'est pas respecté. Jusqu'à 10 semaines consécutives peuvent séparer les vacances de Noël et celles d'hiver, ainsi que celles de printemps et celles d'été !

Le vote du CSE sur le calendrier a recueilli 1 voix pour, 26 voix contre, 14 abstentions et 9 refus de vote.

Cette proposition est d'autant plus décalée qu'elle tombe en plein débat sur les rythmes!

## Actualités - Infos

### PISA : les vraies priorités

La dernière livraison PISA qui mesure les résultats en français, mathématiques et culture scientifique des élèves de 15 ans vient confirmer une singularité terrible de notre système éducatif : l'écart qui sépare les plus forts des plus faibles continue de grandir et la proportion des élèves en grande difficulté ne cesse de s'accroître depuis les années 2000.

Si le diagnostic est inquiétant, il doit être l'occasion de replacer avec lucidité les enjeux prioritaires pour améliorer la réussite de tous. De l'école primaire au collège, c'est bien l'ensemble du système éducatif qui doit être repensé. Certes, notre école n'a pas tout faux partout. Elle fait aussi réussir une grande partie des élèves, ce qui mériterait d'être davantage mis en valeur. Le problème est qu'elle produit aussi un échec lourd pour 20 % des élèves avec des difficultés dans la maîtrise du langage, de la lecture et maintenant en mathématiques. Au final, ces élèves sont en grande difficulté et se concentrent, pour la plupart, sur les mêmes territoires.

Les résultats moyens des élèves français cachent aussi une montée inquiétante des inégalités sociales de réussite qui se sont encore aggravées depuis Pisa 2009. Or ces inégalités heurtent de plein fouet les fondements de l'école républicaine : l'égalité devant le savoir, l'élitisme "républicain" justifié par l'égalité des chances .

Pisa permet aussi de mieux connaître les attitudes face à l'école. Les jeunes français disent plus que d'autres aimer l'école. Mais c'est en France et en Finlande que les jeunes déclarent le plus important climat d'indiscipline, marqué par le bruit dans la classe, le retard mis à faire démarrer le cours par exemple. Enfin les jeunes français sont aussi parmi les plus anxieux de tous les élèves de Pisa.

### Que faire ?

C'est bien en **éducation prioritaire** qu'il est urgent d'agir et d'enclencher des transformations du fonctionnement pédagogique des écoles.

La **carte scolaire** est à revoir.

Les enseignants ont besoin de travailler autrement avec leurs élèves en étant solidement armés professionnellement. Il est indispensable d'y limiter le nombre d'élèves par classe.

La **formation des enseignants** « ceux qui font l'éducation » est aussi un axe de levier prioritaire et particulièrement la formation continue, qui est à la traîne. En France, 17 % contre 61 % dans l'OCDE.